

## BONE THERAPEUTICS

Société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne

Rue Auguste Piccard 37  
6041 Gosselies  
0882.015.654 (RPM Charleroi)

(la "Société")

---

### PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2021

---

Le présent procès-verbal est le compte-rendu des délibérations et décisions prises durant l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 juin 2021 à rue Auguste Piccard 37, 6041 Gosselies.

#### 1. COMPOSITION DU BUREAU

La réunion est ouverte à 16h00 et est présidée par Président du Conseil d'administration, Monsieur Jean Stéphane.

Monsieur Jean-Philippe Bultot est désigné comme secrétaire de la réunion. Le Président invite Monsieur Jean-Luc Vandebroek à exercer la fonction de scrutateur.

#### 2. PRÉSENCES

##### 2.1 Actionnaires

Les actionnaires dont le nom est repris dans la liste des présences annexée au présent procès-verbal, sont valablement représentés. Cette liste des présences est, avant l'ouverture de la séance, signée par chaque actionnaire ou son mandataire. La liste des présences sont annexées au présent procès-verbal.

Le président constate qu'en vertu de la liste des présences, **14** actionnaires valablement représentés, possédant ensemble **4.625.239** actions, c'est-à-dire représentant **28,07%** de l'actionnariat (**16.478.168** actions)

##### 2.2 Détenteurs de warrants

Les détenteurs de warrants, dont le nom est repris dans la liste des présences annexée au présent procès-verbal, sont présents ou valablement représentés, au moyen de procurations dûment signées. Cette liste des présences est, avant l'ouverture de la séance, signée par chaque détenteur de warrants ou son mandataire. La liste des présences ainsi que les procurations sont annexées au présent procès-verbal.

Les détenteurs de warrants assistent à la présente assemblée générale ordinaire sans droit de vote.

##### 2.3 Administrateurs

Le président constate que les administrateurs suivants sont présents à la présente assemblée générale ordinaire :

- Jean Stéphane, représentant permanent de Innoste SA, Président ;
- mC4Tx SRL, représentée par son représentant permanent Miguel Forte ;
- Finsys Management SRL, représentée par son représentant permanent Jean-Luc Vandebroek.

Le président constate que les administrateurs suivants ont été valablement convoqués à la présente assemblée générale ordinaire et sont excusés :

- Claudia D'Augusta
- Jean-Paul Prieels ;
- Castanea Management SARL, représentée par son représentant permanent Damian Marron ;
- Et ClearSteer Consulting LLC, représentée par son représentant permanent Gloria Matthews ;

#### 2.4 Commissaire

Le commissaire a été convoqué selon les mêmes formalités et dans le même délai que les actionnaires nominatifs et les administrateurs, c'est-à-dire par courrier envoyé au moins 30 jours avant la tenue de l'assemblée générale.

### 3. CONVOCATIONS

Le président constate que la convocation à l'assemblée générale ordinaire contenant l'ordre du jour a été publiée, trente jours au moins avant la tenue de la présente assemblée générale ordinaire,

- dans le Moniteur belge du 7 mai 2021 ; et
- dans La Libre Belgique, organe de presse de diffusion nationale, du 7 mai 2021 ;

Par ailleurs, le président constate que la convocation à l'assemblée générale ordinaire contenant l'ordre du jour a été envoyée, trente jours au moins avant la présente assemblée générale ordinaire, aux détenteurs d'actions nominatives et de warrants, aux administrateurs et au commissaire, par lettre recommandée ou par courrier électronique, pour les destinataires qui ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir la convocation moyennant courrier électronique.

Enfin, le président constate que la convocation à l'assemblée générale ordinaire contenant l'ordre du jour a été envoyée, trente jours au moins avant la présente assemblée générale ordinaire, à la FSMA et à une agence de presse.

Par conséquent, le président constate que l'assemblée générale ordinaire a été convoquée conformément aux articles 7:128 et suivants du Code des sociétés et des associations et qu'elle peut donc délibérer valablement sur les points inscrits à l'ordre du jour.

### 4. ORDRE DU JOUR

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire comporte les points suivants :

1. Soumission et discussion du/des :
  - Comptes statutaires annuels ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020 ;



- comptes annuels consolidés ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020 ;
  - rapport du conseil d'administration ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020 ; et
  - rapport du commissaire ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020.
2. Approbation des comptes annuels ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020.
  3. Affectation du résultat ayant trait à la période se clôturant le 31 décembre 2020.
  4. Approbation du rapport de rémunération du conseil d'administration pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, tel qu'expliqué par le comité de nomination et de rémunération, et inclus dans le rapport annuel.
  5. Approbation de la politique de rémunération.
  6. Décharge à donner aux administrateurs pour la bonne exécution de leur mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
  7. Décharge au commissaire.
  8. Renouvellement du mandat d'administrateur non-exécutif de Innoste SA, ayant pour représentant permanent Jean Stéphane.
  9. Renouvellement du mandat d'administrateur non-exécutif de Jean-Paul Prieels.
  10. Reconnaissance de la démission de European Company of Stake SA, représentée par M. Frederic Van Gansberghe en qualité d'administrateur indépendant de la Société avec effet rétroactif au 13 janvier 2011.
  11. Pouvoirs.

## 5. DELIBERATIONS ET DECISIONS

L'assemblée générale constate que l'exposé du président est exact, qu'elle a été convoquée conformément aux articles 7:128 et suivants du Code des sociétés et des associations, qu'elle est valablement constituée et qu'elle peut donc délibérer valablement sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Après un exposé du Président détaillant les faits marquants de la Société durant l'exercice 2020 et présentant les résultats financiers, l'assemblée générale a adopté par votes distincts chacune des décisions suivantes :

1. **L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels statutaires ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020.**

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
4.625.239	0	0

100%

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</i>	<b>4.625.239</b>
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social:</i>	<b>28,07%</b>

- M. Jean-Paul Prieels ;

L'assemblée donne également expressément décharge pour le bon accomplissement de leur mission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 aux personnes suivantes, dont le mandat d'administrateur de la Société a pris fin dans le courant de l'exercice 2020 :

- Mme Gloria Matthews ; et
- Castanea Management Limited, représentée par son représentant permanent Damian Marron.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
4.467.546	0	157.693

96,59%

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</i>	<b>4.625.239</b>
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social:</i>	<b>28,07%</b>

6. L'assemblée décide de donner décharge au commissaire Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCCRL, une société civile sous la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée de droit belge, dont le siège social est situé à Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, Belgique, représentée par Mme Julie Delforge, pour l'exercice de son mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
4.467.546	0	157.693

96,59%

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</i>	<b>4.625.239</b>
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social:</i>	<b>28,07%</b>

7. L'assemblée prend acte de l'expiration du mandat de Jean Stéphane et décide, sur proposition du conseil d'administration et sur base de l'avis du comité de nomination et de rémunération de la Société, de renouveler le mandat de Innoste SA, ayant comme représentant permanent Jean Stéphane, en tant qu'administrateur non-exécutif et indépendant, avec effet immédiat et pour une durée s'étendant jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2025 statuant sur les comptes annuels ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024. Son mandat sera rémunéré conformément aux règles de rémunération des administrateurs non-exécutifs adoptées lors de l'assemblée générale annuelle tenue en 2016.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
4.414.950	210.289	0

95,45%

2. L'assemblée décide d'approuver l'affectation du résultat telle que proposée par le conseil d'administration dans son rapport annuel.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
4.625.239	0	0

100%

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</i>	<b>4.625.239</b>
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social:</i>	<b>28,07%</b>

3. L'assemblée décide d'approuver le rapport de rémunération du conseil d'administration pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, tel qu'expliqué par le comité de nomination et de rémunération, et inclus dans le rapport annuel.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
4.414.950	210.289	0

95,45%

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</i>	<b>4.625.239</b>
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social:</i>	<b>28,07%</b>

4. L'assemblée décide d'approuver la politique de rémunération.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
4.414.950	210.289	0

95,45%

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</i>	<b>4.625.239</b>
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social:</i>	<b>28,07%</b>

5. L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs suivants pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020 :

- Innoste SA, représentée par son représentant permanent Jean Stéphenne ;
- mC4Tx SRL, représentée par son représentant permanent Miguel Forte ;
- Finsys Management SRL, représentée par son représentant permanent Jean-Luc Vandebroek ;
- Mme Claudia d'Augusta ;
- ClearSteer Consulting LLC, représentée par son représentant permanent Gloria Matthews ;
- Castanea Management SARL, représentée par son représentant permanent Damian Marron ;

<b>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</b>	<b>4.625.239</b>
<b>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social:</b>	<b>28,07%</b>

8. L'assemblée prend acte de l'expiration du mandat de Jean-Paul Prieels et décide, sur proposition du conseil d'administration et sur base de l'avis du comité de nomination et de rémunération de la Société, de renouveler le mandat de Jean-Paul Prieels, en tant qu'administrateur non-exécutif et indépendant, avec effet immédiat et pour une durée s'étendant jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2025 statuant sur les comptes annuels ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024. Son mandat sera rémunéré conformément aux règles de rémunération des administrateurs non-exécutifs adoptées lors de l'assemblée générale annuelle tenue en 2016.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
4.625.239	0	0

100%

<b>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</b>	<b>4.625.239</b>
<b>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social:</b>	<b>28,07%</b>

9. L'assemblée prend acte de la démission de European Company of Stake SA, représentée par M. Frederic Van Gansberghe en qualité d'administrateur indépendant de la Société avec effet rétroactif au 13 janvier 2011.

*Afin de régulariser une publication inadéquate de 2011 publiée au Moniteur, l'assemblée prend acte de la démission de European Company of Stake SA, RPM 0466.007.596, ayant son siège à Allée de la Recherche 4, 1070 Bruxelles, dont le représentant permanent est M. Frederic Van Gansberghe avec effet rétroactif au 13 janvier 2011.*

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
4.625.239	0	0

100%

<b>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</b>	<b>4.625.239</b>
<b>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social:</b>	<b>28,07%</b>

10. L'assemblée décide de conférer des pouvoirs spéciaux à M. Jean-Luc Vandebroek et M. Jean-Philippe Bultot, avec faculté d'agir individuellement au nom de la Société et avec faculté de substitution pour exercer, exécuter et signer tous documents, actes, formalités et démarches et donner les instructions nécessaires ou utiles à l'exécution des décisions précitées, y compris, mais sans s'y limiter, le dépôt des comptes annuels et des comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des rapports annuels et des rapports du commissaire aux

comptes y annexés, auprès de la Banque Nationale de Belgique, ainsi que l'accomplissement des formalités de publication nécessaires.

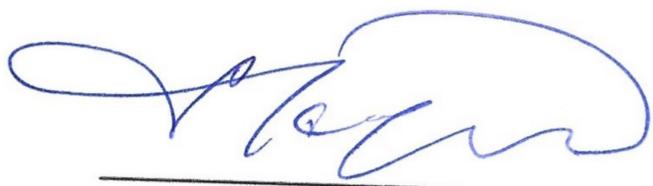
<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
4.625.239	0	0

100%

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</i>	<b>4.625.239</b>
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social:</i>	<b>28,07%</b>

Dans la mesure où tous les points à l'ordre du jour ont été traités, la réunion est levée à **16h37**.

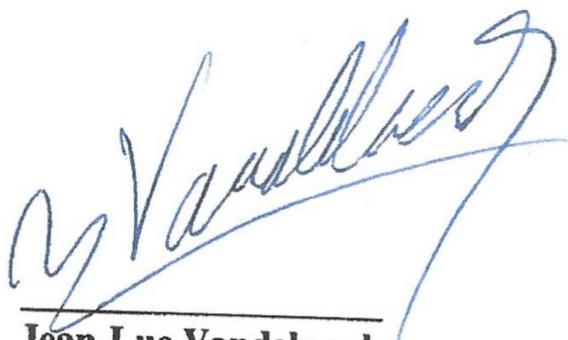
Après lecture et approbation du présent procès-verbal, ce dernier est signé par les membres du bureau.



**Jean Stéphenne**  
Président



**Jean-Philippe Bultot**  
Secrétaire



**Jean-Luc Vandebroek**  
Scrutateur